



Le crédit sera inscrit à l'article 4/0420/2123/044 du budget des dépenses extraordinaires de l'exercice 2012.

Esch-sur-Alzette, le 10.12.2012
Pour expédition conforme,
Le secrétaire communal ff,

Le bourgmestre,

en séance

suivent les signatures

date qu'en tête

